

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année..... 12s-6d.
six mois... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
firmeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
d'en donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A Montréal, on s'abon-
ne chez E. H. Fabre, impr.
113 St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Redacteur, } Propriétaires.
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, }

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-des-
sous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-des-
sous..... 3s-4d.
Chaque insertion subsé-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
4d. la ligne.

Les annonces non
accompagnées d'ordre se-
ront publiées jusqu'à avis
contraire.
Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, franc de port,
à STANISLAS DRAPEAU et
C^{ie}, Rue Ste. Famille,
côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14.

Québec, Mercredi, 31 Mai, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry No. 14.

ADRESSE

De Wolfred Nelson, escr. M. P. P.

AUX ÉLECTEURS

de St. Aimé, St. Barnabé et St. Judes.

(Suite.)

Il y a des personnes qui ont des idées si
parfaitement erronées de notre état actuel,
si peu en harmonie avec le bonheur du
pays, qu'on est forcé d'accuser l'intégrité,
soit de leur *intellect*, soit de leur *cœur*.
Dans l'un ou l'autre cas, ces individus
doivent être veillés de près; chaque ami
du pays doit être en garde contre leurs rai-
sonnements *perfidés et séducteurs* pour
ceux-là seulement qui ne veulent pas réflé-
chir, ou qui, comme dans le tems passés
prenaient pour orthodoxes les assertions de
certains hommes, dont les projets et les dé-
marches, toutes violentes et intempestives
qu'elles furent, se trouvaient justifiées par
les actes d'un exécutif arbitraire, despote,
et à tous les égards, malhonnête et méchant.
On vous dira incessamment qu'il n'y a pas
de bonheur politique ou civil hors des Etats-
Unis, que le système là en opération est
merveilleux et qu'il n'y a de merveilles que
là. A croire ces précepteurs ou plutôt *per-
turbateurs*, on prendrait nos voisins pour
une classe d'hommes toute différente des
autres. Ils sont pourtant des êtres ordi-
naires, comme nous, et je puis certifier que
tout ne va pas aussi harmonieusement chez
eux, que le prétendent ou imaginent cer-
tains personnages qui y ont fait qu'une
courte résidence.—Personne plus que moi
a raison d'avoir de la reconnaissance pour
ce beau peuple, qui est sans doute le pre-
mier de la terre, en intelligence, fruit de
son admirable système d'éducation, pour
l'entretien duquel il paie gaiement d'é-
normes dépenses. Il m'a traité non seule-
ment avec hospitalité, mais avec générosité
et affection. J'admire ses mœurs, quoi-
qu'en disent des hommes préjugés ou igno-
rants de leur caractère. Je suis émerveillé
de leur prodigieuse prospérité, tant indivi-
duelle que nationale, mais je vous avoue
que je verrais notre introduction dans la
grande famille républicaine avec chagrin.

Et en voici la raison, qui est fondée sur
l'expérience personnelle;—ceux de nos
canadiens qui demeurent aux Etats-Unis,
et qui n'ont pas d'éducation ne peuvent
avancer et s'élever au dessus du rang de
journalier, mais celui qui sait lire, écrire, et
un peu chiffrer, ne manque pas de se frayer
un chemin et acquérir du bien, et une
bonne position comme citoyen. Car le
canadien travaille plus, économise beau-
coup plus et, se contente de moins que
l'américain, et avec une intelligence un peu
cultivée, il serait au niveau de ses conci-
toyens.

Conséquemment, avant de prôner l'an-
nexion aux Etats-Unis, il faut mettre
notre vertueuse population en état de lutter
dans la vie domestique, sociale et politique,
avec ce peuple. Celui qui veut précipiter
cet événement *n'est pas l'ami des cana-
diens*. Il est "fanatique ou saisi d'une
déplorable monomanie, dont le fonds est
l'espoir de devenir président d'une nou-
velle république ou gouverneur d'un état
indépendant..." Je ne crains pas d'a-
vouer que l'époque, par la suite des choses
naturelles, plutôt encore par des éventua-
lités, peut arriver longtems avant que ce
pays soit préparé pour l'évènement, grâce
aux prédicateurs de l'ignorance; de PA-
PINEAU et Cressé, et à l'ancien système de
gouvernement. Il y a des personnes qui
prétendent *hypocritement* être les amis de
l'éducation; mais selon eux, il ne faut pas
taxer les habitans pour son avancement!
Or, c'est dire qu'il n'y aura pas d'écoles
généralement établies dans le pays; donc
l'ignorance doit continuer à opprimer nos
honnêtes cultivateurs. Car ceux qui ne
peuvent en apprécier l'avantage, ne feront
jamais de contributions volontaires, pour
ce qu'ils regardent comme de peu d'utilité.
La vérité de cette remarque a été prouvée
plus d'une fois. Il ne convient vraiment
pas de se donner pour l'ami du pays, et par
une duplicité honteuse et méprisable de
mettre des entraves à sa prospérité. Moins
il y a d'instruction, moins les *égoïstes* ont à
redouter pour eux et les leurs, ils devien-
nent plus suprêmes; mais de maintenir

une telle position, se donner en même tems
pour républicain, et vouloir l'annexion
aux Etats-Unis, c'est être fourbe et l'enne-
mi acharné du pays, qui a eu le malheur
de donner le jour à des êtres dont la mis-
sion paraît être de vouloir la malédiction
de leur patrie et le malheur de l'humanité.—
On veut faire de l'agitation à tout prix;
tantôt il nous faut un "conseil électif"; une
absurdité, soit dit en passant, comme re-
mède à tous nos maux. Ensuite il faut
agiter le rappel de l'Union, bien qu'on sache
qu'il est impossible pour le moment de ré-
parer cette injustice. Dans tous les cas,
nous possédons les moyens de faire dispa-
raître, tout ce qu'il y aura d'amer et de
méchant dans cette loi. Ce n'est pas assez
il faut se plonger dans les affaires de la
malheureuse Irlande, dont toute âme bienveil-
lante déplore la situation pénible et affli-
geante, mais pour laquelle il nous est impos-
sible de faire plus que d'exprimer nos "vives
sympathies": et nous savons ce qu'elles
valent auprès des autorités qui ne connai-
sent pas même la justice commune.— En
dernier lieu, il faut intervenir dans les af-
faires de France, convoquer des assemblées
pour congratuler les Français sur leur af-
franchissement de la domination des Bour-
bons; race, qu'il me soit permis de le dire
en passant, qui est indigne de présider aux
destinées d'aucun peuple; bien moins du
grand peuple Français. Tout comme si
nos félicitations ampoulées pouvaient affecter
ce gouvernement là! On oublie que la
France a paru nous oublier; et du moins elle
n'a jamais montré aucune sympathie pour
nous; même lorsque la plus ancienne ville
de la Nouvelle France, Québec, n'était
qu'un monceau de ruines.

"N'importe le sujet, il faut de l'agita-
tion"; bien que ce remuement des esprits
puisse avoir l'effet d'ébranler tout notre
état social, "arrêter le progrès des choses";
"éloigner les capitalistes" et par là "dépré-
cier nos propriétés"; chasser nos meilleurs
ouvriers par le manque d'emploi." Enfin,
"exciter la méfiance, la crainte, et la mis-
tresse" dans tous les cœurs; voilà les résult-

tats les plus probables de cette impolitique agitation. Car ce qui est déjà arrivé, on le dira avec raison, peut avoir lieu encore. Il y en a qui ont la bassesse de prétendre aujourd'hui que l'on ne voulait que faire de l'agitation constitutionnelle en l'an de grâce 1837 ; — on n'a pas songé le moins du monde à la violence, vous pouvez en être certains ! mais le triste tableau des événements qui ont résulté de cette agitation doit au moins nous apprendre le danger de pareilles tentatives. Il y a des hommes qui peuvent exciter les masses en s'adressant à leurs passions et non à la raison, — qui manquent à un point déplorable de jugement et de courage pour conduire à des fins utiles et honorables, la tourmente qu'ils ont suscitée et qui bien dirigée, nonobstant les malheurs qui l'ont accompagnée, aurait pu tourner à l'avantage de tous. Mais une fois la barque lancée parmi les écueils et les rochers, par leur incapacité dans l'action et dans la direction ils abandonnent le gouvernail qu'ils tenaient d'une main tremblante et se sauvent lâchement du vaisseau ainsi travaillé par la tempête et par l'orage, au gré d'une mer en fureur et terrible, à la merci de la colère et de la vengeance des éléments qu'ils ont provoqués ; délaissant un équipage dont le malheur est de témoigner de la confiance à des hommes capables uniquement de débiter des paroles à la journée et tout à fait dénués d'habileté pratique. Dans leur égoïsme ils n'ont pas même la générosité de crier "sauve qui peut," de crainte de diminuer leurs propres chances de salut. Ils abandonnent à la dérobée leurs dupes, pendant que celles-ci luttent contre l'orage et la foudre. Ces lâches déclamateurs, (et les déclamateurs ont été lâches dans tous les temps), vous diront avec une infernale malice que nos hommes d'état sont des "politiques profonds comme l'abyss, muets comme la tombe." Leur politique à eux est désolante et insaisissable comme l'abîme, turbulente et destructive comme l'ouragan. Ils trouvent de la profondeur dans les champs qu'a ravagés la tempête suscitée par eux, et du silence dans les tombes de ceux qui sont morts en combattant ou sont tombés sous la hache du sicaire, pour expier la lâcheté de leurs chefs !..... Si cette profondeur et ce silence me font peur, il me semble pourtant que j'ai passé avec vous par d'assez terribles épreuves pour oser affirmer que je ne suis point timide ; mais j'ai peur des horreurs de la solitude, produite par la dévastation, du silence des cadavres après la bataille, du cri lamentable de l'orphelin qui, au milieu des ruines, demande son père et du pain. Heureux si les sacrifices que nous avons faits dans les jours mauvais peuvent être acceptés comme compensa-

tion des maux qu'ils ont produits. Je m'épanche avec vous, car je sens le besoin de décharger dans vos cœurs des sentiments si brûlants encore ; ce que nous avons fait et souffert en commun sont des liens plus forts que ceux de l'existence, et la tombe ne saurait les briser !

Et c'est le chef qui fuit durant la mêlée, qui conséquemment a perdu son droit de commandement, c'est celui-là même qui veut arracher les rênes des affaires politiques à des mains sages et habiles, pour les saisir lui-même et les lâcher encore une fois, aussitôt qu'il verra le précipice où son étourderie aura conduit le char de l'état. Celui qui a été dans le naufrage, qui a pris part à la lutte, qui n'a pas trahi ses amis, mais a partagé leur sort, qui a devant ses yeux encore en ce moment des braves ravis à la vie, des femmes et des enfants sans époux et sans pères, n'ayant personne pour les protéger contre l'affreuse licence d'une soldatesque sans mœurs et sans frein, et pis encore à la merci de compatriotes apostats à leur pays et à tous les sentiments de la nature humaine ; qui voit les habitations jadis le sanctuaire de la vertu, et resplendissantes de bonheur et de prospérité en proie aux flammes et au pillage ; qui voit le froid et la faim décimer les infortunées victimes, qui voit sur l'échafaud les corps sanglants et mutilés de ses braves et malheureux compatriotes, celui-là dis-je, à la vue de ce tableau de deuil et d'affliction, tressaille d'horreur et pleure dans la tristesse. Il tremble pour les conséquences qui peuvent bien vraisemblablement surgir d'une nouvelle agitation, et il est profondément dégoûté de l'inimitié, du criminel orgueil et de la révoltante jalousie de celui qui veut des événements que lui, lui plus que tout autre devrait avoir en horreur. Ne peut-on pas s'écrier avec raison : O conscience ! ô souvenir ! ô humanité ! où vous êtes vous réfugiés ? Où avez-vous jamais séjourné dans le sein de celui qui insulte perpétuellement à vos belles et célestes attributions, qui ne trouve d'intelligent, d'intègre, de patriotique, de généreux et de désintéressé que lui-même, qui croit résumer en lui la patrie et qui se plaît à rapetisser nos hommes publics pour les vouer plus facilement au ridicule et à la défaveur.

S'il y a un homme en Canada assez malheureux que de vouloir provoquer la dissension et le trouble, qu'il soit donc montré un doigt, comme un être à éviter, comme on éviterait la peste et tous les fléaux qui peuvent torturer l'humanité. On aurait raison de penser que ce mauvais génie trouve convenable aux autres tout le mal qui peut émaner de ses procédés enragés et insensés, parce qu'il n'a pas, et dans sa

personne et dans sa famille, éprouvé les grandes souffrances, qu'il y a fait descendre si abondamment sur ceux qui avaient le suprême malheur de regarder ses démarches comme consistantes, sages, et vertueuses. — Je n'ai pas besoin de vous dire que ceux auxquels je viens de faire allusion ont perdu sans retour, ma confiance ; et j'espère, pour le bien et le bonheur de nous tous, que ce sentiment trouvera son écho partout dans le pays. Non plus ai-je besoin de vous assurer que le ministère actuel possède ma plus parfaite confiance ; le pays lui a témoigné une semblable confiance, mais nous le tiendrons solidaire de ses actes. Puisqu'il en est ainsi, est-ce juste, est-ce convenable, est-ce sage de vouloir l'entrever par une hypocrite démarche ; et ceci immédiatement après avoir dit : "Je veux donner du tems aux ministres ; les aider même à faire du bien." Du premier moment qu'ils entrent au pouvoir, on les blâme de n'avoir pas laissé agir la chambre, pour les actes de laquelle on les rendait responsables ! Ne doit-on pas soupçonner les motifs de ceux qui agissent de la sorte ? Et pourtant ils ont la singulière hardiesse de prôner la pureté et la grandeur de leurs vues, et la liberté de leurs procédés ! Ils disent qu'ils reposent beaucoup de confiance dans les membres du cabinet ; et tout de suite ils font des suggestions qui ont pour but de les ruiner, chargés comme ils le sont du lourd fardeau de l'administration. Selon ces agitateurs le gouvernement d'un pays serait une tâche très-facile et sans importance ! Selon eux, mieux vaudrait s'occuper à faire des discours interminables et toujours sur le même ton. Il est dit avec vérité quelque part qu'un grand paroleux est un pauvre artisan ! Cette vérité est consignée sur les journaux parlementaires et dans la mémoire de ceux qui ont été les plus prolifiques en paroles, ont été les plus stériles en œuvres et les plus portés à accuser et à condamner les autres, ont été soit les plus lâches, les plus indolents ou les plus incapables de conduire les affaires.

Ne pouvant se faire des partisans parmi les hommes mûrs et sages, on s'adresse à la jeunesse. On profite de son ardeur, et de son manque d'expérience pour en faire des suppôts. On met à contribution le beau sentiment, l'amour de la patrie ; et par des paroles aussi pernicieuses qu'erronées on excite l'enthousiasme. On parle de nationalité, et pour soutenir un faux principe, on éveille les préjugés et les passions de cette jeunesse, sachant bien qu'il est souvent facile de la tromper et d'en faire des instruments. Quel spectacle déplorable que de voir un homme d'un âge avancé, un vieillard se faire des amis et partisans parmi certaine de nos jeun-

gens, d'ailleurs si estimables, séduits par ses démarches insensées; eux, sans expérience dans les affaires politiques; et lui, que toutes personnes distinguées tant par leur rang, leur fortune, et leurs talents sont forcées d'abandonner, quoiqu'elles l'entourassent jadis; des personnes toutes autant attachées au pays que lui. Elles le désavouent et le censurent, et, malgré leur ancienne approbation, vieilles et connaisseur, elles se mettent en garde contre les machinations d'un homme dont, elles en sont maintenant convaincus, le seul motif était de s'élever au-dessus de tous ceux qui l'environnent, à quelque prix que ce fut. Il parle sans cesse de la nationalité: Cette "nationalité" consiste à faire le bien de sa patrie; à la faire chérir et respecter. Chacun qui vient parmi nous veut faire fortune, demeurer et mourir en Canada; pour cela, il doit s'identifier avec sa prospérité et son honneur; ce qui est la vraie nationalité. Mais l'objet du mouvement actuel est de semer la division que l'on désire, et ce sont les seuls moyens que les ambitieux possèdent pour se créer un parti. De tous ceux dont il faut se garder, ce sont ceux qui veulent "diviser pour régner." Il est du devoir d'un véritable Canadien d'épier les démarches de ces chercheurs de popularité. Il faut analyser leurs projets, approfondir leurs tendances, et s'étant convaincu que l'égoïsme est leur seul mobile, il convient de les dénoncer comme les plus méchants et les plus dangereux ennemis du pays, et chacun doit les fuir et les déconcerter.

Lorsque l'immense majorité de ce comté m'a fait l'honneur de me demander à me porter candidat, j'ai entré en lice avec une personne, vénérable par son âge, respectable par ses antécédents, mais qui, dans sa vieillesse avait apostasié ses principes, s'était classé dans les rangs des ennemis reconnus de cette Province, et de tout ce qu'il y avait de canadien et de libéral. Certains parens et amis de M. M. D. B. Viger et L. J. Papineau eurent la bassesse la malignité, alors, de m'accuser de vouloir de nouveau plonger le pays dans le trouble; bien qu'il fût notoire que j'approuvais de tout mon cœur le gouvernement responsable pour faire valoir lequel vous m'avez député à la législature. Or, je vous demande, qui de M. Papineau ou de moi veut renouveler les scènes de 1837? Ces vils et méprisables calomnieux, naturellement lâches, ont eu l'audace alors de m'accuser d'être seul la cause de la rébellion. M. Papineau est venu chercher protection sur la Rivière Chambly: ma maison lui a servi d'asile, et de suite les troupes se sont dirigées vers nous.

Si je n'ai pas succombé ce n'est pas dû

à la souplesse de mes jambes ou à celle de mon cheval; je ne me suis pas caché, non plus; ni-je déguisé mon nom pour dérober ma personne. Je m'appelais Wolfred Nelson sur le champ de bataille, je dus m'appeler Wolfred Nelson, lorsque j'eus fait comprendre à mes braves compagnons d'armes qu'il fallait se débarrasser, la lutte devenant impossible, je dus m'appeler Wolfred Nelson dans les cachots, dans l'exil, et plus encore "sur la terre classique de la liberté." Je suis revenu pauvre au milieu de vous, mais avec un nom sans flétrissures. En foulant pour la première fois le sol natal, après l'exil, j'ai dit ce que j'étais, j'ai dit que je n'avais pas changé, je n'ai pas par un mutisme à double entente, laissé flotter mes anciens amis entre la crainte et l'espérance, surtout je ne suis pas venu jeter le désordre et la désaffection dans une société travaillant à se reconstruire après un choc terrible et destructeur. L'égoïsme ne pouvait pas cadrer avec les intérêts du peuple, et je pensai qu'il importait peu quels hommes étaient au pouvoir, pourvu qu'ils fussent des hommes amis, intègres, intelligents, des hommes de volonté et d'action.

Les allusions sont dirigées seulement contre ceux qui, avant et à ce jour, m'ont payé de la plus vilaine ingratitude, et me forcent à prendre la défensive, qu'ils ne m'obligent pas de prendre l'offensive.

Je le répète encore, que les griefs qui ont produit la tempête de 1837, tels que je vous les ai brièvement détaillés au commencement de ce discours, n'existent plus; nous avons l'administration des affaires du pays en nos mains, et nous n'avons que peu à envier aux Etats-Unis. Jamais l'aspect du pays a été si favorable, et l'avenir si fécond en promesses; et il continuera ainsi, à moins que des personnes sur lesquelles j'ai attiré votre attention, et qui veulent tout sacrifier à leur agrandissement, ne réussissent à ramener les événements déplorables passés. Le pays est averti de leurs vues et de leurs projets: travaillons tous de concert pour déjouer leurs mauvais desseins.

Messieurs.—Si les sentiments et les principes que je viens d'énoncer vous sont réciproques, je travaillerai de toutes mes forces à les faire valoir. Au contraire, s'ils vous sont opposés. Je suis tout prêt à remettre entre vos mains un mandat, que je ne pourrais tenir plus longtemps avec honneur et conviction. Le représentant doit être le "fidèle interprète et l'honnête agent de ses constituans; il ne doit pas faire violence à leurs sentiments. S'il manque de respect pour lui-même, au point d'entamer une ligne de conduite qui leur déplairait, il doit avoir assez de considération pour eux, pour abandonner une po-

sition dont il ne peut convenablement remplir les devoirs.

Si vous voulez bien me continuer votre confiance, je tâcherai, à l'avenir comme par le passé, de m'en montrer digne. En souhaitant du fond de mon cœur, que l'union et la bonne intelligence régneront parmi les vrais amis du pays, j'ai l'honneur de vous souhaiter bonheur et prospérité, et de vous dire adieu.

WOLFRED NELSON.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 31 MAI, 1848.



NOUVELLES D'EUROPE.

L'Express d'Halifax est arrivé lundi soir, apportant les journaux anglais jusqu'au 13 mai inclusivement. Nous traduisons ce qui suit de l'European Times que nous avons reçu cette fois.

ASSEMBLEE NATIONALE.

FRANCE.—PARIS, 5 Mai.—M. De Puiraveau prend le fauteuil; aucun des membres n'est en costume. M. Avond, un des secrétaires ayant lu le procès verbal de la séance précédente, le président du Sec. bureau annonce l'admission des représentants du département du Lot. Il fut ensuite procédé à l'élection du président, des secrétaires et des questeurs de l'assemblée. Par le dépouillement de scrutin, les personnes suivantes furent déclarées élues: Président, M. Buchey; vice-présidents, MM. Recurt, Cavaignac, Corbon, Guinard, Cormenin, Sénard; Secrétaire: Peupin, Robert, Dégeorges, Pyat, Lacroix, Pécun; Questeurs: Dégois, Béreaux de Pusy, Général Négrier. Une dispute animée s'éleva entre MM. Barbès et Etienne Arago au sujet de la majorité nécessaire pour l'élection des vice-présidents; des mots injurieux furent prononcés et donnèrent lieu à des provocations hostiles entre plusieurs députés.

Le 6, les présidents de divers bureaux proposèrent l'admission de députés élus, à l'exception de deux parmi lesquels se trouve l'Evêque d'Orléans, parce que l'élection de ces derniers étaient entachées, dirent-ils, de corruption et de violence, d'après le rapport du procureur de la république du district de Marvejole. Une enquête fut or-

donnée pour s'enquérir de ces faits. L'élection de M. Schmit, député de Paris, fut déclarée nulle, parce deux candidats de ce nom s'étaient présentés et que par erreur les électeurs avaient voté pour l'un croyant donner leurs votes à l'autre.

Les membres du gouvernement provisoire montèrent successivement à la tribune pour y rendre compte de leurs actes depuis le 24 février.

Le 7, il n'y a pas eu de séance.

Le 8, Garnier-Pagès fit son rapport sur l'état financier du pays. Il déclara que la révolution récente avait sauvé la France de la Banqueroute.

M. Arago présenta un rapport sur l'état de l'armée et dit que dans le cas d'une guerre, 800,000 pouvaient être appelés sous les armes.

Le président informa l'assemblée de la résignation du poète Béranger; cette information fut reçue avec des marques générales de mécontentement. La résignation du poète fut néanmoins acceptée.

Le 9, le comité chargé de faire rapport sur la formation d'un gouvernement provisoire prit sa place dans l'assemblée. M. Peupin, le rapporteur du comité dit que deux questions principales avaient été soumises au comité; la première, de nommer un comité de cinq députés qui nommeraient les ministres et dirigeraient la marche du gouvernement; la seconde, de nommer directement et par ballotte, chacun des ministres avec un président du conseil sans portefeuille; ce cabinet formerait le conseil exécutif responsable à l'assemblée. Le rapport concluait en faveur de cette dernière proposition.

MM. VIGNERT et DOIREAU s'opposent à ce rapport et demandent que le présent gouvernement provisoire soit maintenu.

M. L'HERBETTE insiste sur la nécessité d'agir promptement parce qu'il n'y a pas de gouvernement et conjure l'assemblée de ne pas se laisser intimider parce qu'elle avait pour elle le peuple et la garde nationale.

L'abbé LACORDAIRE et ODILON BARROT parlèrent ensuite contre le rapport parce qu'il confondait le pouvoir administratif avec la puissance exécutive.

M. Lamartine se leva et parla longuement; mais son discours ne fit aucune impression sur l'assemblée. M. Lamartine voulait conserver le pouvoir à condition que Ledru-Rollin le partageât avec lui; mais l'assemblée parut déterminée à exclure Ledru-Rollin du gouvernement.

L'assemblée se divisa sur la question du rapport:

Pour la nomination du ministère par un comité exécutif, 411; pour que le ministère soit nommé par la chambre directement, 395, majorité en faveur de la pre-

mière proposition, 26. Ce résultat fut accueilli par les cris de *vive la république!*

Le 10, M. Sénard rappela à l'assemblée que le jour précédent elle avait adopté la proposition du citoyen Dornès de nommer un comité exécutif de cinq membres. Il annonça que quelques membres du gouvernement provisoire avaient déclaré qu'il n'accepteraient pas ces fonctions si leurs collègues n'étaient pas choisis parmi les membres du gouvernement provisoire. M. de Strasbourg informa l'assemblée que le vénérable Dupont de l'Eure lui avait dit qu'il lui était impossible d'accepter une place dans le gouvernement. Cette information excita de violents murmures.

Après quelque discussion sur le mode de procéder, M. Barbès proposa que chaque député nommât à haute voix les candidats pour lesquels il votait. Cette proposition fut rejetée et l'assemblée adopta la voie du scrutin.

Nombre des votants	794
Majorité absolue	398
Pour Arago	725
" Garnier Pagès	715
" Marie	702
" Lamartine	643
" Ledru Rollin	453

M. DONNÈS proposa ensuite de déclarer que le gouvernement était composé des personnes suivantes... Ici, M. Donnès fut violemment interrompu et la séance fut suspendue pendant une demi heure. La séance ayant été reprise, l'assemblée s'occupa des émeutes de Rouen. (Le 11, l'assemblée nommera un comité exécutif composé des personnes dont nous avons donné les noms dans notre dernier numéro.)

Le 5 mai, le service anniversaire de Napoléon a eu lieu avec la plus grande solennité dans l'église des Invalides.

Suivant un journal, Lamartine reçoit chaque jour un grand nombre de lettres menaçantes,

L'abbé Lamennais a publié un projet de constitution pour la France. Voici quelles en sont les principales dispositions. 1o. déclaration des droits de l'homme; 2o. Liberté absolue des cultes; ils ne seront pas subventionnés par l'état; 3o. nouvelle organisation territoriale de la république; 4o. Municipalités et officiers municipaux électifs; 5o. liberté de pensée et de discussion; 6o. suffrage universel; 7o. tout citoyen au-dessus de 25 ans, est électeur; 8o. paiement des députés; 9o. élections tous les trois ans; 10o. le quorum de l'assemblée fixé à 400; 11o. le pouvoir exécutif confié à un président qui sera élu par le suffrage universel de tout le peuple; 12o. salaire du président, 500,000 fr. (environ £25,000); 13o. président élu pour trois

ans; il nommera les ministres, les ambassadeurs, et les déplacera quand il voudra; il aura le droit de faire grâce et le commandement de l'armée; 14o. Le président et les ministres pourront être accusés devant l'assemblée; 15o. le procès par le jury dans les matières civiles et criminelles; 16o. TAXES PROGRESSIVES et votées chaque année; 17o. Armée de terre et navale.

Danemarck et Schleswig.—Le gouvernement danois a déclaré en état de blocus, les ports, côtes et rivières des états des rois de Prusse et de Hanovre, des ducs d'Oldenbourg et Mecklenbourg et les villes anseatiques de Hambourg, Brème et Lubeck. 26 bâtiments marchands anglais ont été arrêtés par la frégate danoise, la Harfruen, qui les a empêchés d'entrer dans le port de Stettin. Les troupes prussiennes sont entrées dans le Jutland et se sont emparées de la forteresse de Fredericia.

Prusse.—Le roi a reconnu Isabelle comme reine d'Espagne. Les élections se sont faites tranquillement dans les provinces Rhénanes, excepté à Trèves où une émeute sérieuse a eu lieu.

Posen.—Les dernières nouvelles de ce duché ne parlent que d'anarchie, de sang répandu et d'insurrections continuelles. Le 29 avril un combat sanglant a eu lieu entre les polonais et les prussiens; les premiers ont été défaits avec perte de 200 hommes tués et blessés et 700 prisonniers. Le 2 mai, il regnait une grande agitation à Posen par suite du combat de Miloslaw dans lequel les prussiens ont été battus. Une lettre du 3, dit que les polonais ont attaqué le général prussien et l'ont poursuivi jusqu'à Sokolovo. Un autre combat a eu lieu à Wartha. Tout le duché est en armes.

Allemagne.—Les élections sont presque terminées; les libéraux seront en majorité. Le comité des 50 de Frankfort a exigé que la confédération allemande tienne ses engagements envers la Pologne.

—Il y a eu de graves émeutes à Prague, le 2 de mai. Elles ont été principalement dirigées contre le quartier des juifs. Plusieurs personnes ont été arrêtées.

La plus grande agitation règne à Munich: La ville de Carlsruhe a été déclarée en état de siège.

Autriche.—La tranquillité continue à Vienne quoiqu'il y règne une grande anxiété.

Une lettre de Vienne, du 3, annonce qu'une nouvelle insurrection y a eu lieu par suite de l'intervention prétendue de l'archevêque en faveur des moines ligoriens. Le rez-de-chaussée du palais archiepiscopal a été saccagé par la populace. On a réussi à la fin à rétablir l'ordre. La prétendue intervention de l'archevêque n'était

qu'un devoir de charité en faveur de quelques pauvres moines et de quelques religieuses. On écrit de la même ville en date du 5, que l'empereur a accepté la démission du comte de Ficquelmont comme ministre de l'intérieur et de l'extérieur, et a nommé pour lui succéder le baron Van Libzeltern.—La loi martiale a été proclamée à Prague en conséquence des violences de la populace contre les juifs.

Italie.—Rome. Des nouvelles du 2 mai disent que le pape après une longue résistance a cédé à la demande du peuple de déclarer la guerre à l'Autriche. Les meneurs avaient donné à sa Sainteté jusqu'au 30 avril pour se décider, et que dans le cas où il refuserait d'accéder à cette demande, un gouvernement provisoire serait établi, et le pape ne conserverait que le titre d'évêque de Rome. Les ministres déclinèrent au pouvoir à l'exception du ministre des affaires étrangères qui sera remplacé par Terenzio Mamiani un des meneurs des démagogues. L'ambassadeur d'Autriche à Rome a reçu ordre de quitter la ville. Les ministres de Toscane et de Sardaigne ont protesté contre la marche suivie par le pape.

Toute la correspondance des cardinaux a été saisie et lue au peuple du haut Capitole. Mamiani en haranguant le peuple s'écria : "plus de prêtres dans les emplois publics! Déclarons de suite la guerre à l'Autriche! Que Pie IX se mette à la tête de son gouvernement! Appelons tout le monde aux armes pour chasser les barbares de l'Italie." Un grand nombre d'arrestations ont eu lieu. Des cardinaux ayant essayé de se sauver de Rome ont été ramenés à leurs palais qui sont surveillés.

Un proscriptum de l'*European Times* contient la nouvelle suivante qui a besoin d'être confirmée, car on a déjà fait circuler des bruits semblables à ceux mentionnés dans ce proscriptum. "Paris. On disait hier (le 11) que le pape se repentant de l'acte d'hostilité commis envers l'Autriche, avait révoqué sa déclaration de guerre et qu'en conséquence le peuple s'était insurgé en masse et l'avait dépossédé de l'autorité temporelle, et mis en surveillance dans le château St. Ange.

Le *Journal des Débats* confirme ce qui précède.

Ancone.—On écrit de cette ville en date du 20 avril : "La ville a été entièrement ruinée et on a découvert un complot ayant pour but de faire sauter la ville avec ses 40,000 habitants, à l'arrivée des troupes Napolitaines. Les conspirateurs sont italiens.

Hongrie.—Chaque malle de ce pays nous apprend de nouvelles violences, surtout contre les juifs, et toutes se résument dans le pillage et le vol. On craint une rupture entre ce pays et l'Autriche. A Presbourg, les juifs ont été atrocement maltraités et leurs maisons livrées au pillage pendant 28 heures. Les juifs au nombre de 300 familles ont quitté la ville. L'autorité militaire a été incapable d'arrêter ces actes de vandalisme. La garde bourgeoise n'a pris les armes qu'après le départ des malheureux juifs. Des atrocités ont été commises à Barote le 27 Avril. Le même jour les Illyriens et les Croates se sont révoltés à Kikinda. Ils ont pillé et détruit l'Église Catholique, les boutiques et les magasins.

Bohème.—Les Slaves ont déclaré qu'ils n'éliraient pas de députés au parlement allemand et qu'ils ne reconnaîtront pas son autorité.

Italie Autrichienne.—Les troupes sardes ont obtenu quelques avantages. Aucune opération n'a encore commencée contre Vérone; mais les sardes ont chassé les autrichiens de toutes leurs positions entre Vallegio sur le Mincio et Portone sur l'Adige-nord, au-dessus de Vérone et sont postés de manière à couper les communications entre Peschiera et Vérone et même avec le Tyrol.

Un journal de Milan dit que Peschiera est strictement bloquée de tous côtés et que le siège de Vérone est commencé.

Les autrichiens paraissent faire de rapides progrès dans le Frioul.

Naples.—On dit que Lord Napier a présenté au gouvernement, une note dans laquelle il l'informe qu'il ne sera permis à aucune force armée d'entrer dans l'Adriatique au-delà des limites du territoire de Naples.

SICILE.—La discorde règne parmi les siciliens; divers drapeaux ont été aborés, et le parti du roi de Naples gagne du terrain.

RUSSIE.—L'armée russe s'attend à marcher bientôt contre les français. En Pologne il y a déjà une armée de 108,000 hommes et le 1. 2. 3. et 4. corps de grenadiers et 72 escadrons de cavalerie ont reçu l'ordre de s'y rendre.

Il paraît que la première division de la flotte russe a quitté Sebastopol, le 20 avril, se dirigeant vers les côtes de la Bessarabie.

ANGLETERRE.—Le commerce reprend vigueur et l'industrie déploie une nouvelle activité; les prix ont subi une hausse et l'argent est en abondance.

Le bill des incapacités des Juifs a passé à sa troisième lecture dans la Chambre des Communes après une division de 234 contre 178. On craint qu'il n'échoue dans la Chambre des Lords.

Irlande.—Le mouvement du rappel continue. Un journal de Dublin annonce que la Reine va visiter l'Irlande prochainement.

Les orangistes ont joint les catholiques dans la demande du rappel de l'Union. L'Irlande est plus tranquille; les scènes de violence y sont moins fréquentes.

ELECTION DE QUEBEC.

Hier à midi, a eu lieu l'ouverture de l'élection pour la cité de Québec. MM. Ross, Méthot et Legaré sont arrivés au lieu fixé, accompagnés de leurs cortèges respectifs. Lecture faite du writ et autres documents d'usage, l'officier-rapporteur demanda aux électeurs "qui choisissez-vous pour vous représenter en parlement?" Alors se firent

entendre les cris de *Ross! Méthot! Legaré!* Une contestation étant inévitable, l'officier-rapporteur fixa à mardi, le six de juin, l'ouverture des polls dans les divers quartiers de cette cité. M. Ross s'adressa ensuite à la multitude, en anglais et en français. Dans un magnifique discours, il condamna les agitateurs, les adversaires du ministère. Il demanda à la foule assemblée, "êtes vous pour l'administration actuelle?" Elle répondit la foule. Il déplora la division qui régnait dans le camp libéral, il somma les autres candidats d'expliquer comment et pourquoi ils venaient lui faire de l'opposition; il les somma d'en déclarer les motifs. Il s'était attendu à une opposition de la part du parti tory, mais il n'aurait jamais pensé qu'elle viendrait de la part de son propre parti. Ne voulant pas sanctionner la scission qui régnait dans le parti libéral, il se retira de la lutte en laissant la responsabilité sur les deux autres candidats. Il stigmatisa de la manière la plus énergique la conduite de certains avocats qui favorisaient, secondaient le cri à *bas les avocats!* Il dit que leur conduite était vile et déshonorée. Il blâma les journalistes de Québec qui, tout en faisant son éloge, se déclaraient cependant en faveur de ses opposants. Il dit que ces éloges étaient ou malhonnêtes ou maladroits. M. Ross termina son discours au milieu des applaudissements.

M. Méthot prit ensuite la parole et dans un discours marqué au coin du patriotisme et la raison, il expliqua ses principes et ses vues. Il repoussa avec indignation le bruit calomnieux que l'on faisait courir qu'il poursuivrait tous ceux qui voteraient contre lui.

M. Méthot ayant dit qu'il allait céder sa place à un monsieur qui s'adresserait en anglais aux électeurs, M. McCoy s'avança pour prendre la parole au nom de M. Méthot. Ici s'élevèrent des cris, un tumulte qu'on ne saurait peindre; les partisans de M. Legaré, vociférant : *Legaré!* ceux de M. Méthot criant : *McCoy!* L'Officier-Rapporteur, M. Legaré et Méthot essayèrent vainement de rétablir l'ordre : quelques coups de poings et des coups de pied furent échangés. Comme l'ordre ne pouvait être rétabli, l'Officier-Rapporteur, du consentement des candidats, ajourna l'assemblée. Le cortège de M. Méthot se joignit à celui de M. Ross et M. Méthot lui-même accompagna M. Ross chez lui, où après des discours prononcés par ces deux messieurs, la suite de M. Méthot se retira et se rendit avec les partisans de M. Ross à la demeure de M. Méthot.

M. Ross et ses partisans ont donné un bel exemple de modération et de patriotisme, en se retirant d'une contestation qu'ils pouvaient soutenir avec quelque chance de succès. Nous espérons que les électeurs de Québec ne publieront pas dans l'occasion. Les partisans de M. Ross se sont tous ralliés au parti de M. Méthot.

Nous omettons de parler de M. Glackemeyer auquel le succès de ses lecteurs sur le rappel de l'Union, ont sans doute donné un ayant-gout de ce qui lui était réservé s'il persistait à se montrer aux hustings.

Nous devons dire pour l'honneur des électeurs de Québec, que le désordre qui a régné à l'assemblée préliminaire de l'élection est dû à une troupe de gens qui, pour la plupart, ne sont pas électeurs, et qui ont déshonoré par leur conduite les divers partis auxquels ils appartiennent.

Nous terminons aujourd'hui l'adresse du Docteur Nelson. En la lisant, en la pesant, nos lecteurs, nous en sommes persuadés, ne pourront s'empêcher de s'avouer que les reproches sanglants que le brave et patriote Docteur adresse à *certains personnes*, ne sont que trop vrais, que trop mérités. Que ce personnage qui travaille aujourd'hui à

rouvrir les plaies encore saignantes qu'il a faites à sa patrie, veuille rentrer de nouveau dans la voie qui nous a été si funeste, qui a coûté la vie et la perte des biens à beaucoup de nos compatriotes, c'est ce que nous ne pouvons comprendre. Il semble que cet homme aurait dû ne jamais rentrer dans la vie publique si ce n'est pour travailler à effacer tous les vestiges des malheurs qu'il a attirés sur son pays.

Un accident survenu au moment où nous mettons notre dernier numéro sous presse, nous a fait manquer le poste d'en Bas.

LE CAPITAINE MORIN.—On apprendra avec un vif plaisir que cet ancien marin, si justement estimé et qui a été une des victimes de nos troubles politiques, vient d'être nommé à la place de Maître du Havre de Montréal, en remplacement de feu le capitaine Rayside, décédé. Cette nomination fait honneur à l'administration, elle sera approuvée par tout le monde. (Miserre.

AVIS important.—Toute personne de la campagne qui nous fournira 1 abonné capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

DÉCÈS.

A Bécancour, le 17 du courant, à l'âge de 61 ans, Charles-Claude-Provancher, respectable cultivateur du lieu. Conduit au tombeau par une maladie de quelques semaines seulement, il vit s'approcher la mort avec cette résignation et cette tranquillité que peut seule procurer une foi vive et entière dans les promesses d'un Dieu dont la miséricorde égale la justice. Les funérailles ont eu lieu, au même lieu, le 19, au milieu d'un cercle nombreux de parents et d'amis.



Bureau du Receveur-General,

Montréal, 29 mai 1848.

AVIS est par le présent donné aux porteurs des **DEBANTURES DU GOUVERNEMENT** émises dans le mois de décembre dernier, en vertu du Statut Provincial 9. Vic. ch. 62, pour le **SOU- LAGEMENT DES INCENDIES DE QUEBEC**, et sur lesquelles six mois d'intérêt seront dus le premier de juin prochain, qu'en présentant les dites débentures au Bureau de la Banque Britannique de l'Amérique du Nord à Québec, sous deux mois de cette date, ils recevront les six mois d'intérêt:—Et qu'à faute de ce faire, dans le temps ci-dessus fixé, ils devront alors présenter les dites débentures au Bureau du Receveur-Général, à Montréal, pour le paiement de tel intérêt.

L. M. Viger,

Receveur général de S. M.



BUREAU DU COMMISSAIRE

POUR L'ENGAGEMENT DES MATELOTS.
Québec 30 Mai 1848.

Ayant Ple à Son EXCELLENCE, LE GOUVERNEUR GENERAL de me donner l'ordre de nommer une personne qualifiée à remplir l'office, de **Député Commissaire pour l'engagement des matelots dans le Port de Québec**:

AVIS est par le présent donné que des applications pour le dit office seront reçues en mon Bureau, par lettre, jusqu'à **VENDREDI, le DEUX de JUIN** prochain, à 2 heures P. M.

(Cautionnement requis suivant l'acte du Parlement.

ALFRED HAWKINS

Commissaire pour le port de Québec.

J. C. OVERELL, No. 52, Rue Saint Jean,

PREND la liberté d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il a en magasin un bon assortiment de

Marchandises seches pour la saison.

ont il disposera à une grande réduction dans les prix, pour faire place à son importation de RINTEMPS et de P'ETE, attendu par les premiers arrivages.

→ J. C. O., a besoin d'un JEUNE HOMME qui a quelque connaissance dans la ligne de march. unides seches.

Québec, 21 avril 1848.

P AROISSE

Etablissement de

Rue Desroses

DE

ST. ROCH,

Pierre Drouin,

près l'enclos

DES ACTS

CRAIG et

DESFOSSA.

Quebec.

Fournisseur de Lits, Meubles de salon, etc.

Le public est invité à porter son attention sur cet établissement où il trouvera à des prix avantageux toute sorte de fournitures de lits, meubles, faits de matériaux irréprochables bien conditionnés, et dans un goût recherché; on y reçoit aussi des ordres que l'on se fait d'exécuter sans délai, et de manière à mériter également approbation.

On y trouvera particulièrement un dépôt considérable de chaises peintes avec fantaisie, autres toutes en bois, berceuses, etc.

Québec, 11 février, 1848.

AU COMMERCE et à l'INDUSTRIE.

LES ^{préparés} de l'Ami de la Religion et de la Patrie croient devoir, au commencement de la saison des affaires, dire à leurs amis et au public en général, leurs remerciements sincères pour l'encouragement bien dont on a bien voulu les favoriser. Ils se flattent qu'on leur continuera les mêmes faveurs à l'ave- et de leur côté ils ne cessent de redoubler de soins et d'attention pour mériter leur part du pré- rage public. Voici la saison des affaires, le temps de la récolte pour le commerce et de l'industrie; nous nous permettons de rappeler à nos marchands et à la classe Industrielle les grands

AVANTAGES DE LA PUBLICITE! Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que si souvent les magasins et les bureaux sont vides de chaland et de pratiques,—si souvent les industries languissent, c'est faute de s'annoncer dans les journaux. L'annonce popularise votre établissement, votre magasin, votre boutique. **Point de vogue sans annonces.**

La circulation de l'AMI DE LA RELIGION et DE LA PATRIE s'étendant rapidement de jour en jour parmi toutes les classes de la société, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientelles, pourront annoncer de toute manière et avec l'originalité possible. L'Atelier typographique de l'Ami de la Religion et de la Patrie est disposé d'un grand fond de caractères neufs.

Québec, 24 mai, 1848.

STANISLAS DRAPEAU & Co.

AVIS.

AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions seront reçues à l'office du sous- signé jusqu'au premier de Juin, pour la construction d'une maison en Pierre du Cap-Rouge dans le faubourg St. Jean pour Joseph Hamel, écuyer.

C. BAILLAIRGE,
Architecte.

Québec, 24 mai 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON.

Québec, 26 mai, 1848.

AVIS

aux Entrepreneurs de Batisse.

DES soumissions seront reçues au bureau du sous-igné, jusqu'au 2 juin, pour la construction de la maçonnerie en pierre ou en brique et de menuiserie, d'une maison sur le marché St. Paul pour M. JOHN ORKNEY.

P. GAUVREAU, Architecte.

Québec, 26 Mai, 1848.

NOUVELLE

METHODE

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

MAÇONS et MENUISIER.

DES soumissions seront reçues au bureau du sous-igné, jusqu'au cinq de juin, pour la construction de la maçonnerie et menuiserie d'une maison à deux étages à faire en la rue St. Vallé pour M. JOHN LENFESTY.

P. GAUVREAU, Architecte.

Faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon.
Québec, 26 mai, 1848.

PETIT MANUEL

DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE;

PAR LE REVED. P. CHINIQUEL.

QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de M. J. & O. CREMAZIE, et chez MM. FRECHET & FRERE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU,
Relieur.

Québec, 26 mai, 848.

ATTENTION.

J. B. WOOD & Cie., Marchands-Tailleurs donnent avis au MM. du clergé à leur amis et au public en général qu'ils ont transporté leur établissement au coin des rues Sous-le-fort et Champlain, N^o. 11, dans la maison appartenant ci-devant à leur Dame Veuve COUSSEAU, et qu'ils saisissent la même occasion pour faire leurs plus sincères remerciements au clergé, à leur amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour. Ils auront toujours en main Drap fin et superfine, Etoffs à soustane de la meilleure qualité etc. etc. etc., au plus bas prix; les ordres dont on les favorisera seront remplis avec la plus grande ponctualité.

Québec, 12 mai 1848.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RÉSOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGÉ,
Président.

Par ordre
O. ROBITAILLE,
Secrétaire.

Québec, 12 mai 1848.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
31 mars 1848.

Dr. Giroux,

APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

BOUTIQUE DE CORDONNIER.

Le soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wente, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRÉ BURN.

21 avril 1848.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HAMEL, à vendre chez M^{rs}. Crémazie et chez le soussigné Prix 5s.

F. VEZINA,
Agent.

Québec, 12 mai 1847.

PETIT TRAITE DE

GRAMMAIRE ANGLAISE,
PAR CHS. GOSSRELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J. et O. Crémazie; Fréchette et frère.

1848.—Grande Vente Annuelle.—1848.
POUR VIDER LES MAGASINS,
Fonds de Mercerie et de Draperie au montant de \$30,000.

Marché
de la
Haute-Ville,
QUEBEC.

T. CASEY,

Marché
de la
Haute-Ville
QUEBEC.

ANNONCE à ses respectables et nombreuses pratiques qu'il se propose de disposer de son assortiment considérable et bien choisi de marchandises, à une **grande réduction SUR LES PRIX ORDINAIRES** que la simple énumération suivante devra faire désirer suffisamment :—

1000 verges de mousseline de laine, patrons choisis, seulement, 10½ la verge.
63 pièces 6-4 orléans imprimé, patrons assortis, seulement 1s-3d "
1500 verges 6-4 shot checked organ cloth, tissu magnifique, seulement 2s. "
25 pièces 6-4 cabouigs de soie barré et carrauté (premier prix 3s-6d.) seu cment 2s-6d. "
35 pièces 6-4 cachemires de couleurs riches. (premier prix 2s-6d.) seulement 1s-9d "
1500 verges 6-4 drap d'Orléans lustre couleurs foncées. (avant 2s.) seulement 16½d. "
60 pièces 6-4 gala plaids patrons de goût de 1s à 3s "
20 pièces 7-8 plaids pour manteaux, tout laine 4s. à 7s. "
500 verges, mérinos, noirs, bruns, tout laine. 2s. "
200 verges robes mousseline de laine riche, nouveau style seulement 10s.
600 verges satinets, couleurs foncées (prix 5s 6d.) seulement 3s. 10½ "
Une variété de satins unis et de couleur, gros de nappes, soies, persians, etc. à très bas prix, barèges de satin carrauté pour toilette du soir
900 verges carlton fashionable gingham union 1s. "
1200 verges véritable toile d'Irlande, bien finie de 1s. à 5s. 6d. "
Courtpointes, serviettes, etc. et de tous les prix, un lot considérable châles de laine, tantans longues et carrées.
Shetland, drap de Paisley, Norwich et châles de goût imprimés.
60 Douzaines de gants blancs de chevreau pour Dames et pour Messieurs.
Dans le département des marchandises de goût il sera fait une notable déduction, particulièrement dans les rubans, les dentelles, les mousselines convues, les bonnets, les col-

rettes, robes d'enfants, cors de robes, chapeaux, capuches de goût, etc. bas, gants, tissus, mouchoirs, balzarines et fichus de soie variés, mousseline suisse carrauté et des Indes, robes de mousseline brodée, robes de goût pour le soir, etc. etc.

IL APPELLE SPECIALEMENT L'ATTENTION SUR LA LISTE PRECEDENTE DE MARCHANDISES EXCELLENTES ET UTILES vu qu'elles ont été achetées sur les marchés de la métropole, à des conditions avantageuses, qu'elles sont garanties et d'une valeur supérieure de 50 pour cent de plus que les prix cotés.

Marchandises de fonds de la meilleure qualité telles que coton fort pour draps, shirtings barrés, draps longs, courtpointes, couvrepieds damassés, couvertes, tapis de pards etc.

Corsets pour dames et pour enfants de toutes les grandeurs, passementerie de goût de la plus grande variété.

Mouchoirs et cravates pour messieurs écharpes, gants, bretelles, camisoles et caleçons, chemises de régatte, chemises de drap long avec devants de toiles toutes faites ou manufacturés à ordre.

500 Paires de Souliers de Caoutchouc de toute sortes et grandsours.

Un assortiment complet de bottines de drap pour dames et pour enfants, bottines de lasting et de prunelle, de cuir à patente chevreau, marroquin, pantouffles de veau et Bazil, de chevreau, de tapis et d'Allemagne.

1800 paires de chaussettes américaines de laine tricotée; avec une très grande variété d'autres articles.

Il attend instamment de New-York un choix recherché de coiffures de goût, de Rasettes, de bourses de soie; parures pour le soir, passementerie flochée, d'acier et d'or pour bourses, gants de chevreau français, etc. etc.

En gros et en détail.

T. CASEY,

Marché de la Haute-Ville.

Magasin de Souliers et de bottines de Caoutchouc dans la Rue Hope.
Québec, 28 janvier 1848.

Premier arrivage d'Europe,

Viâ le Havre et New-York et l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclesiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur la théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Quebec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER.

Rue Desfossez
ST. ROCH,
Quebec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISSANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

Québec, 25 février, 1848.

B. Meehan,

5, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

FAIT ses sincères remerciements aux habitants de cette ville et des environs pour l'encouragement vraiment libéral qu'il en a reçu, et il espère mériter la continuation de leurs faveur, en suivant strictement les mêmes principes, savoir :

Prompt Debit et petit Profit.

qui lui ont mérité la confiance illimitée du public.

B. Meehan possède l'avantage d'avoir en Europe un agent expérimenté, de sorte que personne ne peut avoir un meilleur assortiment ou vendre à meilleur marché qu'au No. 5, Rue St-Jean, qui est abondamment fourni de Marchandises d'hiver et de printemps de toute description, parmi lesquelles se trouvent un choix de Mérimo anglais et français, Casimires imprimés, Draps d'Oiléans et de Cobourg, de toutes couleurs, Indiennes, Châles, Echarpes, Couvertes, Flanelles, Shirts blancs et de couleur, etc. etc.

AUSI.—1000 PIECES de PAPIER PEINT pour Chambres.

Comme les PUFFS dans les journaux publics paraissent être à l'ordre du jour, il est difficile pour le public de pouvoir juger par le contenu d'un avertissement, qui vend cher ou à bon marché, au milieu de toutes les annonces faites pour tromper. Le soussigné voulant mettre le public en état de pouvoir juger correctement et prouver qu'il n'avance rien qu'il ne puisse prouver, invite les personnes qui désirent acheter, à visiter son magasin, pour voir son splendide assortiment, connaître les prix et ensuite payer par elles-mêmes.

B. MEEHAN.

Québec, 11 février, 1848.

Riche Verre coupe', Porcelaine,
FAIENCE, POTERIE, Etc.

THOMAS BICKELL,

HAUTE-VILLE DE QUEBEC, RUE ST JEAN.

FAIT ses remerciements de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et désirant se débarrasser de son ASSORTIMENT actuel pour faire place aux **Importations du printemps**, vendra à prix

TRES REDUITZ POUR ARGENT COMPTANT,

ce qui lui reste de son FONDS dans lequel se trouve des articles en Faïence et en Verre pour la toilette, Services à diner et à déjeuner, Chandelières, etc.

—ET—

Carafes, Verres à vin, Gobelets, Plats de verre, Verres de magasins et en verre coupé ou unis.

—AUSI.—

Pots de Grès, Jarres pour liqueurs, Pots à fleurs, terrines, Machines pour réchauffer 1 pièce, les jambes, etc.

Québec, 14 avril, 1848.

Le Dr. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. Warr, Place d'Arme, près voisin de l'Église St. George.

Québec, 12 mai 1848.

La 9e livraison de la *Lyre Canadienne*, qui vient d'arriver à Québec, est maintenant à vendre à la Librairie Canadienne et au Journal de Québec.

A VENDRE ou A LOUER.

Un moulin à farine à deux étages de 50 pieds sur 45, communément appelé, "Le moulin Valtart," avec cinq paires de moulages, bâti sur la grande rivière du Loup, dans le fief Grosbois, dans la paroisse d'Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières, étant le moulin banal du dit fief Grosbois, avec un moulin à nettoyer le blé, un grand bâteau pour manufacturer la fleur, et une chaudière en pierre pour faire le gruau : avec en outre dans la dite bâtisse, un moulin à cardes et un moulin à fouler l'étoffe; les dits moulins faits d'après le nouveau plan américain et marchant au moyen de turbine roue rous à palettes, le tout dans le meilleur état possible et sortant des mains de l'ouvrier; avec une terre en culture d'un arpent et demi de front, sur vingt-cinq de profondeur, sur laquelle sont bâtis les dits moulins; la maison du moulin à deux étages et nouvellement réparé, avec un grand hangar neuf aussi à deux étages pour les grains de manufactures appartenant à l'établissement avec en outre deux granges et une petite maison, lait-vie, etc. Cette propriété de la plus grande valeur pour un marchand, est située dans une des meilleures places possibles pour le commerce des grains et des bois de toutes espèces, et est admirablement bien située au centre des paroisses d'Yamachiche, de St. Léon et de la Rivière du Loup, à cinquante arpents environ des sources de St. Léon. Le pouvoir d'eau est considérable et tel qu'il peut permettre à l'acheteur d'y bâtir d'autres moulins sur la même chaussée, sans craindre d'y manquer d'eau, même dans les plus grandes sécheresses. La grande Rivière du Loup sur laquelle sont bâtis les moulins en question, est très en renommée pour la quantité et la qualité supérieure de ses bois de construction de tous genres.



20. Une maison en pierres à deux étages de 21 pieds de front sur quarante de profondeur, contenant dix appartements située près du Palais de justice sur la rue St. Louis, No. 21, avec des écuries, remises, cour et un petit jardin. Cette maison contient deux poêles Russes qui sous le rapport de l'économie et de la propreté sont de plus grande utilité, et par là même méritent bien l'attention des personnes qui désirent acheter ou à louer cette propriété.

Les conditions de la vente sont libérales, et la plus grande partie du prix de vente pourra demeurer à intérêt entre les mains de l'acquéreur.

Pour plus amples informations s'adresser, à St. Léon, à JOSEPH DUCHESE, Notaire, ou à Québec, au propriétaire soussigné.

NARCISSE C. FAUCHER.

Québec, 11 février, 1848.

JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché
BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en magasin, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de **CUIRS CANADIENS**, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.

POINT DE SECOND PRIN.

Québec, 24 décembre, 1847.

Imprimé et publié par STANISLAS DRAPEAU & CIE., Haute-Ville de Québec, Rue St. Pierre, No. 11.